REGLEMENT DU JEU-CONCOURS
« I feel good »

Article 1
La société DELEM SARL au capital de 42 256 €, RCS B 382 221 067 dont le siège social est situé au 6 rue de l'Amiral de Coligny à Paris (75001) organise un jeu-concours intitulé
« I feel good » et qui aura lieu du 16/03/2009 au 07/04/2009. C'est un jeu gratuit et sans obligation d'achat.

Article 2
Ce jeu est ouvert à toutes les personnes de 18 ans ou plus, habitant en France métropolitaine à l'exclusion de la société organisatrice et plus généralement de toutes les personnes participant de près ou de loin à l'organisation de cette opération.

Article 3
Une même personne ne peut participer qu'une seule fois à ce jeu.

Une seule participation par foyer (même nom, même adresse).

Les organisateurs se réservent le droit de faire procéder à toute vérification en ce qui concerne l'identité, l'adresse et la qualité des participants.

Article 4
Les modalités de participation sont disponibles sur les bulletins de jeu « I feel good » diffusés dans les magasins Monop', Virgin Megastore (Paris et RP) et dans les Club Med Gym ainsi que sur le site Internet http://www.jeu-ifeelgood.com.

Article 5
Pour participer, vous pouvez télécharger les bulletins de jeu sur www.jeu-ifeelgood.com ou vous les procurer chez Monop', Virgin Megastore (Paris et RP) et Club Med Gym où vous pouvez les déposer dans les urnes des totem prévues à cet effet jusqu'au 30/03/2009 heure de fermeture des magasins et des clubs de sport et ils pourront être envoyés au plus tard le 07/04/2009 à 23h59 cachet de la poste faisant foi à l'Agence Delem « Jeu – I feel good » au 6 rue de l'Amiral de Coligny, 75001 Paris.

Les bulletins de participation doivent être retournés, dûment complétés avec les coordonnées de chaque participant (nom, prénom, adresse complète, réponses aux questions s'il y a lieu). Le tout devant être lisible.

Tous les participants ayant envoyé leur bulletin, dans les conditions du premier alinéa, participeront au tirage au sort qui aura lieu dans le mois de la fin du jeu en

présence de Maître Jacky DENIS, Huissier de Justice, 119 avenue Gambetta à Paris (75020).

Article 6

Le jeu est doté de :

1er prix : 1 gagnant, 1 lot à gagner
Une voiture KIA SOUL PLUG 1.6 16V 126 ch équipée en Airbags, climatisation, radio CD MP3 / USB et vitres AV AR électriques, d'une valeur totale de 14 990 €.
La totalité des frais inhérents à l'immatriculation du véhicule sont à la charge du gagnant.

2e prix : 1 lot à gagner pour 2 personnes
Un séjour à Tignes de 8 jours / 7 nuits (du samedi au samedi) comprenant l'hébergement en appartement, les entrées pour le Lagon (espace aquatique de Tignes) et les cartes Sportignes pour pratiquer 18 activités. Le transport et les dépenses à caractère personnel sont à la charge du gagnant. Valeur totale de 1 250 €. Lot valable selon disponibilités entre le 20/06/2009 et le 30/08/2009. Les places doivent être réservées au moins 6 semaines avant le départ.

3e prix : 1 gagnant, 1 lot à gagner
Un abonnement Waou Club Med Gym à Paris et Région Parisienne d'une valeur de
1 215 €.

4e prix : 1 gagnant, 1 lot à gagner
Un abonnement Club Med Gym à Paris et Région Parisienne d'une valeur de 860 €.

5e prix : 1 gagnant, 1 lot à gagner
Un coffret Vivago® Wellness comprenant une montre noire, une clé USB pour la transmission Bluetooth, un logiciel pour recueillir les données et les analyser, un manuel d'utilisation et un chargeur de batteries pour la montre. Ce coffret est d'une valeur de
450 €.

6e prix : 1 gagnant, 1 lot à gagner
Un an de musique à télécharger sur www.virginmega.fr soit 365 titres d'une valeur totale de 361,35 €.

7e prix : 5 gagnants, 1 lot par gagnant
Une centrifugeuse HR1865 Philips d'une valeur unitaire de 220 €.

8e prix : 1 gagnant, 1 lot à gagner
Une lampe de luminothérapie EnergyLight Philips d'une valeur de 200 €.

9e prix : 2 gagnants, 1 lot par gagnant
Un simulateur d'aube Eveil-Lumière Philips d'une valeur unitaire de 150 €.

10e prix : 1 gagnant, 1 lot à gagner
Un baladeur numérique Apple iPod nano IV 8 Go d'une valeur de 149,90 €, offert par Virgin Megastore.

11e prix : 10 gagnants, 1 lot par gagnant
Chaque gagnant recevra une sélection de 10 livres « I Feel Good » offerts par Virgin Megastore, d'une valeur totale de 70 €.

Article 7
Les gagnants seront informés par un courrier qui leur sera expédié à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation dans un délai d'un mois de la date du tirage au sort.

Article 8
Le lot sera remis par DELEM.

Article 9
Le(s) lot(s) non attribué(s) ne seront pas remis en jeu. Le lot offert au gagnant ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit, ni à sa remise à un tiers.

Article 10
La société organisatrice se réserve le droit de modifier, différer ou annuler ce jeu sans préavis et sans avoir à en justifier les raisons.

Article 11
Les participants autorisent la société organisatrice à utiliser gratuitement leurs nom, prénom et adresse postale ou internet à des fins commerciales et/ou publicitaires, dans toute manifestation promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

Article 12
La participation à ce jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.
Toute contestation relative au jeu ou au règlement devra obligatoirement parvenir par écrit dans un délai de un mois à compter de la date de fin du jeu et sera tranchée en dernier ressort par la société organisatrice. Elle devra être adressée à l'Agence Delem, 6 rue de l'Amiral de Coligny, 75001 Paris. Toute réclamation postérieure ne sera pas prise en compte.

Article 13
Le règlement du présent jeu est déposé chez Maître Jacky DENIS, Huissier de Justice, 119 avenue Gambetta, 75020 Paris.

Article 14
Le règlement sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande en écrivant à l'Agence Delem, 6 rue de l'Amiral de Coligny, 75001 Paris. Timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur simple demande.

Les frais de connexion Internet sont remboursés sur justificatif(s) du temps de participation au Jeu, au plein Tarif d'une communication nationale RTC France Télécom sur présentation d'un justificatif (copie de la facture et heure de connexion). Les participants qui ne paient pas de frais liés au volume de leur communication (abonnement forfaitaire illimité ou gratuit) ne pourront obtenir de remboursement dans la mesure où la participation au jeu ne leur occasionne aucun frais.

Une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu et par enveloppe (même nom, même adresse). Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Toute correspondance (demande de règlement, demande de remboursement) présentant une quelconque anomalie (incomplète, illisible, insuffisamment affranchie) ne sera pas prise en compte. La demande de remboursement doit être adressée par courrier : accompagnée d'un RIB, d'un justificatif de domicile, au plus tard 30 jours après la date de clôture du jeu, cachet de la poste faisant foi.

Article 15

La société requérante ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation (modification des modes d'accès à l'Opération dès le début de l'Opération ou en cours d'Opération…..) et les modalités de fonctionnement de la présente Opération.

Article 16

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 06/01/1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations le concernant sur simple demande écrite.
La demande peut être adressée, par écrit, avec les coordonnées du demandeur, à l'adresse suivante : l'Agence Delem, 6 rue de l'Amiral de Coligny, 75001 Paris.
Jeu soumis à la loi française.

Article 17

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue :

- si un participant était déconnecté accidentellement par l'opérateur téléphonique ou son fournisseur d'accès Internet
- si un participant oubliait de saisir ses coordonnées ;
- si un participant subissait une panne technique quelconque (mauvais état de la ligne, du combiné).
- si une défaillance technique du serveur télématique ou du poste téléphonique du standard jeu empêchait un participant d'accéder au concours,
- en cas de panne d'électricité ou d'incident du serveur

La participation au jeu-concours par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par l'Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques 'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, l'organisateur ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur le Site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site ;
- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du jeu concours;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un joueur ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu-concours ou ayant endommagé le système d'un joueur. Il est précisé que l'organisateur ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu-concours, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect

  qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site Internet. Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation des joueurs au jeu-concours se fait sous leur entière responsabilité.